



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES PREFETS COORDONNATEURS DE FACADE  
NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

## **Relevé de conclusions de la réunion du Conseil maritime de façade (CMF) Nord-Atlantique Manche-Ouest (« NAMO »).**

*Réunion du 7 février 2014, Lorient*

Le préfet de région Pays de la Loire, Christian de Lavernée, a ouvert la septième session du CMF en annonçant son ordre du jour. Il a présenté les excuses du préfet maritime de l'Atlantique pour son absence. Le préfet maritime est représenté pour cette session par le DIRM NAMO, Patrice Vermeulen. M. de Lavernée présente également les excuses du préfet de la région Bretagne, représenté pour cette session par sa secrétaire générale aux affaires régionales. La séance est plus particulièrement consacrée à la politique intégrée de la mer et du littoral (PIML).

Le quorum a été atteint avec 43 membres présents ou représentés.

Le relevé de conclusions de la réunion du 6 juin 2013, qui n'avait pas appelé de commentaires, a été adopté à l'unanimité.

Suite à cette introduction, les échanges se sont organisés autour des points suivants de l'ordre du jour.

### **1. Élection d'un membre suppléant de la Commission Permanente (CP) du CMF**

Suite à la démission de M. Le Bihan (Chambre Régionale de l'Agriculture de Bretagne, CRAB), un poste de suppléant de la CP était vacant. Un seul candidat s'est manifesté : M. Mainsard Jean-Baptiste également représentant de la CRAB. Ce dernier a été élu à l'unanimité par les membres du conseil.

### **2. Politique Maritime Intégrée (PIML)**

Madame Isabelle Thomas, vice-présidente du CMF et députée européenne, présente la future directive cadre européenne planification spatiale maritime dont elle est le rapporteur au parlement européen. Cette présentation est annexée au présent relevé. Mme Thomas précise que l'objectif de la directive est le développement durable sur la base des trois piliers (économique, environnemental, social), et non un objectif exclusivement environnemental contrairement à la DCSSM, Elle s'inscrit dans les objectifs de « croissance bleue » issus des travaux de la commission européenne et de la déclaration de Limassol de 2012. Cette directive a pour objectif d'être facilitatrice et non de constituer une contrainte supplémentaire.



LES PREFETS COORDONNATEURS DE FACADE  
NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

Le périmètre des activités devant être intégrées dans cette directive a fait l'objet de longs débats. Les exigences minimales spécifiques aux programmes de planification de l'espace maritime ou aux stratégies de gestion intégrée des zones côtières finalement retenues sont précisées aux articles 7 et 8 de la directive. Par subsidiarité, les Etats-membres peuvent intégrer d'autres éléments qui relèvent de leur compétence (ex : granulats).

Monsieur Thierry Dusart, coordonnateur de la mer et du littoral du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), présente les conclusions des Assises de la Mer et du Littoral, le point d'avancement de l'élaboration de la Stratégie Nationale Mer et Littoral (SNML) et les modalités de sa déclinaison sur le territoire par le Document Stratégique de Façade (DSF). Cette présentation est annexée au présent relevé.

M. Dusart précise que l'opposabilité du DSF vis-à-vis des autres plans, projets, schémas fera l'objet d'une clarification législative dans le cadre du projet de loi biodiversité.

Le recueil des travaux nationaux produits dans le cadre des Assises de la mer et du littoral est remis à l'ensemble des participants (la DIRM NAMO tient à la disposition des membres du CMF des exemplaires supplémentaires).

Monsieur Patrice Vermeulen, DIRM NAMO, débute la présentation du point consacré au calendrier et à la méthode de mise en œuvre de la PIML. Sa présentation consacrée à la déclinaison de la PIML en façade NAMO est annexée au présent relevé. Il présente un rétro-planning (remis en séance et joint en annexe), outil qui facilite le pilotage et la coordination :

- des orientations stratégiques du DSF et des schémas initiés (SRDAM, PAMM, SDAGE, ...) ou futurs (EMR, granulats, ...);
- des travaux des instances de concertation, notamment ceux du CMF qui nécessiteront un avis (identification du programme de travail de la CP et calage des dates et ODJ du CMF et de la CAF, coordination avec la CRML);
- des projets portés en façade et des financements susceptibles d'être mobilisés.

Madame Isabelle Thomas complète cette intervention par l'exposé des modalités de travail de la Commission Permanente (CP) du CMF sur la PIML. Ce travail reposera sur les principes suivants :

- réunion d'une commission permanente par mois (dernier vendredi de chaque mois),
- mise en place d'un site collaboratif,
- priorités de travail de la CP à valider par le CMF : l'extraction de granulats marins, les Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM), les plans d'actions pour le milieu marin (PAMM), la planification spatiale maritime en lien avec la future directive cadre européenne planification spatiale, la stratégie nationale mer et littoral et sa déclinaison territoriale, le document stratégique de façade et l'élaboration



LES PREFETS COORDONNATEURS DE FACADE  
NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

des programmes de financement européens et nationaux susceptibles de concrétiser les projets mer et littoral.

Pour ce qui concerne les plans d'action sur le milieu marin, la commission permanente propose :

- d'assurer une concertation en continu dans le cadre des réunions mensuelles de la CP, afin d'améliorer l'association,
- la mise en place d'une nouvelle articulation entre le CMF (CP) et la conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) pour l'analyse et la cohérence des trois plans d'actions pour le milieu marin (PAMM) couvrant la Bretagne. Le calendrier de travail devra être précisé à l'occasion de la prochaine CRML, le 21 février.

Par ailleurs, la commission permanente propose la création en son sein d'un groupe de travail « extraction de granulats », avec des auditions de l'ensemble des parties prenantes sur cette problématique. L'ambition serait de proposer, si possible, un document sur ce sujet au CMF en juin 2014.

Madame Agnès Garçon (Armateurs de France) salue la création d'un groupe de travail sur l'extraction de granulats marins, et rappelle qu'une stratégie nationale d'extraction des granulats, ainsi que des études IFREMER/BRGM, existent déjà et doivent servir de base pour ce groupe de travail. Mme Garçon souhaite également avoir confirmation que le groupe de travail « granulats » va bien travailler sur une planification et non sur des dossiers particuliers. M. de Lavernée confirme qu'il s'agit de proposer une planification et non de suspendre les instructions en cours.

Mme Aribert (LPO) souhaiterait un cadrage préalable des travaux du groupe de travail « extraction de granulats ». Par ailleurs, les délais lui semblent très courts. Mme Thomas précise que les travaux du groupe de travail devront effectivement évaluer l'existant, les besoins et les impacts avant de pouvoir entamer la réflexion sur la planification. Par ailleurs, la présentation des travaux en CMF en juin 2014 pourrait n'être qu'un premier retour si les travaux nécessitent plus de temps pour aboutir.

M. Guy Jourden (CGT) souhaite que les énergies marines renouvelables soient ajoutées aux priorités des travaux de la commission permanente et qu'un groupe de travail dédié soit également créé sur ce sujet.

Mme Thomas indique que le sujet des EMR n'a pas été indiqué dans les priorités de travail de la CP car il s'agit d'un travail récurrent de longue date pour la commission. Elle confirme qu'il s'agit d'un sujet important et l'intérêt de la création de ce groupe de travail. Le principe de la création de ce groupe de travail « EMR » est validé.

Une discussion s'ouvre sur le format de ces groupes de travail : travail en commission permanente avec audition des acteurs ou bien création d'un groupe de travail élargi. Monsieur



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES PREFETS COORDONNATEURS DE FACADE  
NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

Loïc Laisné, adjoint du Préfet Maritime de l'Atlantique, rappelle que le règlement intérieur du CMF prévoit la création de groupes de travail spécialisés au sein du CMF (mise en place temporaire pour une durée maximale de 6 mois) pour une mission particulière, et non de la commission permanente. M. de Lavernée estime qu'il peut y avoir une certaine souplesse d'interprétation du règlement intérieur, notamment sur la durée de la mission du groupe de travail, s'il y a un accord des membres CMF. La question de la participation des acteurs directement concernés par le sujet des groupes de travail est également abordée. A l'issue des débats, M. de Lavernée conclut que l'option à retenir est celle d'une participation ouverte à tous les membres du CMF qui le souhaitent aux travaux des groupes de travail, dans la mesure où il s'agit d'un travail technique, qui sera synthétisé en commission permanente, puis soumis à une validation en séance plénière du conseil. L'objectif des groupes de travail doit être d'apporter les éléments permettant d'alimenter la réflexion et non de proposer des orientations. Par conséquent, tous les membres du Conseil qui le souhaitent sont invités à s'inscrire dans les deux groupes de travail.

Les compositions suivantes en découlent :

1. Groupe de travail extraction de granulats marins

- L'HONEN Adeline, Conseil Régional Pays de la Loire ;
- ARIBERT Dominique, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ;
- MARTINIE-COUSTY Elodie, France Nature Environnement (FNE) ;
- QUENTEL Armand, Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) ;
- MAINSARD Jean-Baptiste, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (CRAB) ;
- GARCON Agnès, Armateurs de France ;
- VERHAGUE Christophe, Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction (UNICEM) – Union Nationale des Producteurs de Granulats (UNPG) ;
- MARIE Daniel, Union Nationale des Associations de Navigateurs (UNAN) ;
- JOUNEAU José, Comité régionale des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM PdL) ;
- DENIAUD Bernard, Conseil Général de Loire-Atlantique.

2. Groupe de travail Énergies Maritimes Renouvelables (EMR)

- L'HONEN Adeline, Conseil Régional Pays de la Loire ;
- ARIBERT Dominique, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ;
- MARTINIE-COUSTY Elodie, France Nature Environnement (FNE) ;
- DUBOST Laurent, Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (FFESSM) ;
- ROCHER Joseph, Union régionale interprofessionnelle-Confédération française démocratique du travail (URI-CFDT) Pays de la Loire ;
- MORVEZEN Patrig, Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
- JOURDEN Guy, Confédération générale du travail (CGT) ;



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LES PREFETS COORDONNATEURS DE FACADE NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

- VINAY Paul, Fédération française des pêcheurs plaisanciers sportifs de France (FNPPSF) ;
- JOUNEAU José, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire (COREPEM PdL) ;
- DENIAUD Bernard, Conseil général de Loire Atlantique.

Le secrétariat de ces deux GT du CMF sera assuré par la DIRM NAMO et les modalités de travail seront définies lors de la commission permanente du 28 février.

M. Vermeulen synthétise la méthode de travail et de concertation :

1ère étape : un travail préparatoire est effectué par les services de l'État en commission administrative de façade, qui dispose également de groupes de travail dédié « EMR » et « granulats marins ». Mme Thomas précise que la « matière première » peut également provenir d'autres sources le cas échéant.

2ème étape : le groupe de travail dédié au sujet effectue la 1ère analyse, sous le pilotage de la commission permanente.

3ème étape : la commission permanente en formation plénière effectue la synthèse et rapporte au CMF.

4ème étape : le CMF est consulté.

Mme Thomas précise que le CMF donne un avis, mais n'a pas la compétence de décision *in fine* en matière opérationnelle, puisque cela relève de la compétence de l'État. Elle estime toutefois que cette concertation préalable est nécessaire pour faire aboutir les dossiers et éviter les conflits.

M. Laisné soulève par ailleurs la question de l'opportunité de la création d'une commission spécialisée pour le suivi PAMM/DCSMM au sein de la commission permanente, qui synthétiserait sur ce sujet à l'échelle de la façade les travaux du groupe de travail CRML et les problématiques Pays de la Loire. M. De Lavernée considère que ce travail de synthèse peut être fait au niveau de la commission permanente, sans que cela ne nécessite la création d'une commission spécialisée. Sous couvert des élus des Pays de la Loire présents, M. de Lavernée indique par ailleurs que la prise en compte d'éléments particulièrement spécifiques sensibles pour cette région pourra se faire directement au niveau du CMF, sur la base de transmissions de délibérations du conseil régional par exemple,

Concernant les EMR, la question de l'articulation avec le GT institué par la Conférence Régionale Mer et Littoral pour la région Bretagne (CRML) est également posée. Sur ce point, le préfet de



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LES PREFETS COORDONNATEURS DE FACADE NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

région Pays de la Loire estime qu'il convient également de traiter la question des EMR pour la région Pays de la Loire, en prenant appui sur les travaux en cours en Bretagne.

### 3. Lancement de la consultation du CMF NAMO sur le Schéma Régional de Développement d'Aquaculture Marine (SRDAM) Pays de la Loire

Madame Aurélia CUBERTAFOND, de la DIRM NAMO, présente l'état d'avancement des SRDAM en Bretagne et en Pays-de-la-Loire. Cette présentation est annexée au présent compte-rendu.

Suite à la présentation, Monsieur José JOUNEAU du CRPME des Pays de la Loire interpelle la DIRM NAMO sur l'absence de prise en compte dans l'élaboration du SRDAM des propositions d'avis émises par les pêcheurs professionnels. Madame Aurélia Cubertafond explique qu'il ne s'agit encore à ce stade que d'un extrait du projet, qui est par ailleurs actuellement soumis à la consultation des services de l'État et des établissements publics concernés. Le projet sera revu à l'aune des premières remarques transmises puis il fera l'objet d'une concertation avec le public et les usagers. A cette occasion, le document exhaustif sera consultable sur le site Internet de la préfecture de région et de la DIRM NAMO.

Par ailleurs, l'avancement du SRDAM de Bretagne est évoqué : la DIRM NAMO attend de nouvelles propositions des professionnels concernés en mars 2014 afin de poursuivre son élaboration.

M. Goulven Brest (CRC Bretagne-Nord) rappelle que les travaux sur le SRDAM de Bretagne ne sont pas aussi avancés que ceux des Pays de la Loire en raison des travaux menés au préalable sur les schémas départementaux des structures et de l'attente de données environnementales. Par ailleurs, un échange est en cours entre les conchyliculteurs et le comité régional des pêches et des élevages marins afin de présenter un document commun aux deux professions.

Mme Cubertafond précise qu'un travail d'identification des contraintes réglementaires et un travail partiel d'identification des usages ont tout de même déjà été effectués pour le SRDAM Bretagne. L'objectif reste d'aboutir à une adoption concomitante des deux SRDAM en décembre 2014, afin de vérifier leur cohérence au niveau de la façade.

Monsieur Armand Quentel (CFDT) pose la question de l'opposabilité du SRDAM dans le cadre de la mise en place de la PIML. M. Laisné précise que les SRDAM feront partie du DSF, en rappelant que son opposabilité sera définie dans la prochaine loi cadre biodiversité.

Mme Cubertafond indique que les SRDAM ne visent pas à créer des zones réservées à l'aquaculture, mais à faire cohabiter des activités compatibles sur une même zone. M. Dusart confirme que les SRDAM, au-delà de l'activité conchylicole, permet d'analyser la cohabitation de nombreux usages, et permet d'avancer largement sur les travaux du DSF auquel il sera intégré.

Par ailleurs, Patrig MORVEZEN (CFTC) insiste sur l'urgence de disposer de SCOT dotés d'un volet maritime ainsi que des inter-SCOT.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LES PREFETS COORDONNATEURS DE FACADE  
NORD ATLANTIQUE MANCHE OUEST

4. Présentation des perspectives de recherches 2014-2016 du Pôle mer Bretagne Atlantique

Monsieur Patrick POUPON, directeur de l'équipe d'ingénierie et d'animation du pôle en effectue la présentation, qui est annexée au présent compte-rendu.

5. Information sur les travaux en cours de révision des SDAGE et sur la DCE, articulation avec les PAMM

Monsieur Jean-Louis RIVOAL, directeur de la délégation Ouest-Atlantique de l'agence de l'eau Loire-Bretagne présente ce point de l'ordre du jour. Sa présentation est annexée au présent relevé.

Le dernier point de l'ordre du jour concernant les Plans d'Actions pour le Milieu Marin (PAMM) n'a pu être développé, les documents de séance seront donc adressés aux membres par le secrétariat pour leur bonne information.

La séance est levée à 18h00. La prochaine réunion du CMF aura lieu en juin.

Pour

Le préfet maritime de l'Atlantique  
empêché,

L'Administrateur général de 2<sup>ème</sup> classe  
des affaires maritimes

Patrice VERMEULEN

Directeur Interrégional de la Mer  
Nord Atlantique - Manche Ouest

pièces jointes :

- Supports de présentations
- Comptes-rendus des GT Assises

Le préfet de la région des Pays-de-la-Loire

Christian de Lavernée